



Le P'tit Journal de Savignies

*Conseil Municipal
du 6 mai 2009*

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de G. Degroote. Etaient présents : Mmes Collin, Grégoire, Marquet et Ribeiro, MM. Boquet, Ducoin, Ernewein, Fouache, Lahannier et Pellerin. Excusés, F Bureau, V. Lafrange, S. Makarewicz et H. Rainsard avaient donné pouvoir pour être représentés.

- Remplacement des huisseries de l'école : M. Boquet ayant détaillé les devis de 3 entreprises, le Conseil, à l'unanimité, a choisi de confier ce chantier à l'entreprise MENUISERIES 60. Le remplacement des anciennes fenêtres et portes de l'école devrait être réalisé au cours des prochaines vacances d'été.

- Rapport annuel sur la qualité de l'eau : M. Boquet nous a résumé le rapport 2007 du Syndicat chargé de l'approvisionnement en eau de notre Commune, insistant sur la bonne qualité de ce produit, mais également sur la nécessité de l'utiliser avec sagesse, les réserves n'étant pas inépuisables.

- PLH de la CAB : Après l'approbation par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis du Programme Local de l'Habitat (PLH), chaque commune membre devait délibérer sur ce programme. Après une présentation résumée de Gilles DEGROOTE, le Conseil municipal l'a approuvé à la majorité.

- Vente de terrains communaux : Déjà actée par le précédent Conseil Municipal lors de la signature du traité de concession de la ZAC du Clos des Grés avec L'OPAC, la réalisation de cette vente nécessitait une nouvelle délibération du Conseil. Rappelons que le produit de cette vente, estimé par les Domaines à 400 000€ sera affecté en grande partie à la construction de la future salle socioculturelle. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette vente par Monsieur le Maire.

- Modification des statuts de la CAB afin de faire face aux nouvelles compétences attribuées à la Communauté d'Agglomération du

Beauvaisis dans le cadre de son partenariat avec le département de l'Oise et la région de Picardie, en particulier pour la construction d'un nouveau Centre de Formation des Apprentis. Ces changements ont été approuvés à l'unanimité.

- Implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile : Après un large débat très constructif au cours duquel tous les participants ont pu librement s'exprimer, le Conseil a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour l'implantation d'une antenne relais située sur un terrain communal en bordure de la route de Pierrefitte, à 400 mètres des premières habitations et à plus de 250 mètres du futur projet de salle et de ZAC. Cette implantation donnera lieu au versement d'une indemnité annuelle de 2 500 euros à la commune mais Monsieur le Maire a insisté sur le fait que cela ne devait absolument pas influencer les débats et la prise de décision du Conseil Municipal. Au préalable, l'instance de concertation de la préfecture dans laquelle siègent les représentants de plusieurs services et notamment ceux de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) avait donné son feu vert à ce projet. Après l'annonce de ce projet quelques habitants de la Rouge Rue nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leur opposition au projet. Nous nous permettons d'insister sur le fait que toutes les mesures ont été prises pour que cet équipement apporte la moindre gêne possible, et qu'au contraire, il puisse améliorer le confort de tous les Savigniens et l'accès de tous à un réseau satisfaisant. En particulier, le projet montre que l'exposition aux ondes sera de loin inférieure aux niveaux recommandés tant par les autorités que par les différentes associations actives sur le sujet. A contrario, il faut rappeler que les ondes émises par un téléphone portable sont jusqu'à mille fois plus fortes dans une zone de mauvaise réception que dans une zone bien couverte et que toutes les études scientifiques soulignent les risques d'une exposition trop importante aux ondes émises par les téléphones portables et par les réseaux WIFI. A ce jour rien n'a été démontré concernant les antennes relais aux normes réglementaires. Comme l'avait demandé le Conseil Municipal cette antenne sera conçue pour pouvoir accueillir plusieurs opérateurs si ceux-ci désirent s'y installer dans l'avenir.

- Résidence d'artiste : le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant la reconduction de la résidence d'artiste de la compagnie théâtrale « *A vrai dire* » pour les

années 2009, 2010 et 2011. Cette convention, attendue de tous, pérennise l'action de la compagnie sur notre territoire pour trois années supplémentaires et nous ne pouvons que nous en réjouir.

- Lotissement « l'Orée du bois » : le promoteur, éprouvant des difficultés à commercialiser ce programme immobilier, nous a fait part de son désir de réviser son projet pour réduire la surface des parcelles et augmenter le nombre de maisons. Le Conseil Municipal qui restera vigilant sur la qualité du projet et sur la quiétude de ce quartier résidentiel attend la présentation du nouveau projet pour se prononcer.



Bon à savoir – Bon à noter :



- Oise Verte et Bleue le 17 mai : Savignies s'associe à l'association Beauvais Rando Loisirs pour vous proposer une randonnée découverte de l'environnement, du patrimoine, de l'histoire locale et de l'habitat en Pays de Bray. Rendez-vous à partir de 9h devant la Mairie. A midi, pique-nique tiré du sac et visite de l'Eglise l'après midi.

- Nouveaux horaires des déchetteries de la CAB : depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre, les déchetteries de Beauvais et d'Auneuil sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h, celle de Beauvais étant également ouverte le dimanche de 9h à 13h. A partir du 31 octobre, retour aux horaires d'hiver : du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le dimanche de 9h à 13h pour Beauvais, et pour Auneuil : du lundi au samedi de 13h à 17h (fermeture les jours fériés toute l'année).

- Jeux Intervillages le 24 mai : Qui remportera les jeux Intervillages cette année ? Venez nombreux encourager la vaillante équipe de Savignies à partir de 10h, dans la cour de l'école de Pierrefitte ! (buvette et restauration sur place)

- Balade du Foyer Rural le 6 juin : rendez-vous à 14h30 sous la halle de la Poste pour partir à la découverte de la faune et de la flore des mares. Renseignements et inscriptions auprès d'Olivier Pellerin (☎ 03 44 82 53 56)

- Barbecue annuel du Comité de Jumelage de Savignies le 6 juin : Le Comité de Jumelage propose à tous de partager un moment de

convivialité, à 19h sous le préau de l'école. Renseignements et inscriptions auprès de C. Ernewein (☎ 03 44 82 15 14) ou au moyen du coupon réponse joint. Vous pourrez à cette occasion admirer les photos qu'une délégation de notre village a récemment ramenées d'Irlande, en attendant que le projet de jumelage se concrétise. N'oubliez pas votre panier repas, le Comité offrira l'apéritif.

- Triathlon International de Beauvais le 14 juin : de 9h à 17h30, la route de Beauvais sera interdite à la circulation, et une déviation mise en place.

- Fête des Jeunes le 20 juin : le Comité des Fêtes vous propose de participer à une après-midi sportive (matchs de foot, tennis, parcours VTT...) avant de vous convier à une soirée musicale animée par Kamel Okbi. La soirée sera clôturée par un feu de la St Jean. Buvette et restauration sur place.

- Renouvellement des cartes d'identités : à l'approche des vacances, pensez à temps au renouvellement de vos pièces d'identité ! En effet, le délai moyen pour cette formalité est de 4 semaines, mais en période d'affluence, il peut dépasser 6 semaines...

- Bibliothèque : Venez découvrir le nouvel arrivage de CD, CD-rom et DVD présents dans nos rayons depuis quelques jours. La liste est consultable sur le site internet de la commune : www.savignies.com. L'équipe qui gère la bibliothèque tient également à remercier les différents habitants de Savignies qui ont récemment fait don de nombreux ouvrages de qualité.



Zu'on se le dise !



Comme rapporté dans nos précédentes éditions, nous déplorons une recrudescence des actes d'incivilité et de vandalisme dans notre village, avec non seulement des dégradations sur des habitations privées, des locaux ou matériels publics, mais également des vols et effractions.

La Municipalité a décidé de porter systématiquement plainte auprès de la Gendarmerie, et nous encourageons toutes les victimes à faire de même.

Cela ne semble toutefois pas suffire, et nous en appelons à votre civisme pour nous rapporter tout comportement incivique auquel vous pourriez assister : votre intervention sera traitée en toute discrétion.